



29 septembre 2009

■ L'APCM et les CMA renforcées dans leur engagement pour l'insertion des jeunes

Le plan en faveur des jeunes annoncé par le président de la République renforce la détermination de l'APCM et des chambres de métiers et de l'artisanat sur plusieurs points essentiels :

- la refonte nécessaire de l'orientation avec un rééquilibrage de toutes les filières, y compris celle la voie professionnelle ;
- la reconnaissance du statut de l'apprenti en réalignant les avantages des apprentis sur ceux des étudiants, ce qui conduira notamment à l'amélioration de l'accès au logement et aux transports, les apprentis connaissant de grandes difficultés dans ces domaines ;
- la réaffirmation forte en faveur d'un Erasmus des apprentis.

Enfin, l'APCM et les CMA souscrivent au projet d'une meilleure représentation des forces vives de la nation et seront attentives à ce que les apprentis, qui ont choisi un parcours d'excellence pour apprendre un métier, soient pris en compte dans cette nouvelle représentation.

Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcm.fr
Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)
12 avenue Marceau - 75008 Paris
www.artisanat.fr